

DELIBERATION N° 2018/335

Autorisant l'attribution de subventions à divers organismes et associations à caractère sportif - exercice 2018 (2)

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 29 août 2018,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 2017/481 du 27 décembre 2018, approuvant le budget primitif 2018 de la Ville de Dumbéa,

VU la délibération n° 2018/71 du 28 février 2018, portant décision modificative n°1 du budget primitif principal de l'exercice 2018 de la Ville de Dumbéa,

VU la délibération n° 2018/228 du 13 juin 2018, portant décision modificative n°2 du budget primitif principal de l'exercice 2018 de la Ville de Dumbéa,

VU la délibération n°2018/322 du 29 août 2018, approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2018 de la Ville de Dumbéa – Budget principal,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/73 du 26 juillet 2018,

La commission municipale intitulée « administration générale et finances » entendue en séance du 6 août 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE:

**Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie**

**1 1 SEP. 2018**

**CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Dans le cadre de la politique sportive de la commune et sous réserve de la complétude des dossiers, il est proposé d'attribuer des subventions aux associations et organismes suivants :

	<b>ASSOCIATIONS OU ORGANISMES</b>	<b>OBJET</b>	<b>MONTANT</b>
1	Association Karaté Auteuil	<ul style="list-style-type: none"><li>Mise en place de 4 projets en faveur de la jeunesse dumbéenne :<ul style="list-style-type: none"><li>- Karaté Citoyen</li><li>- Karaté Santé</li><li>- Challenge de Dumbéa</li><li>- Formation des jeunes cadres</li></ul></li></ul>	300 000 xpf
2	Association Sportive de Dumbéa Nord	<ul style="list-style-type: none"><li>Organisation d'un tournoi à Katiramona</li></ul>	50 000 xpf
3	Association Sud Apnea	<ul style="list-style-type: none"><li>Organisation d'une journée portes ouvertes sur la commune</li></ul>	50 000 xpf
4	Dumbéa Handicap	<ul style="list-style-type: none"><li>« On dit sport » journée Handisport</li></ul>	200 000 xpf
5	CTOS	<ul style="list-style-type: none"><li>Participation d'une équipe sénior et jeunes à l'Aqua marche (événement intergénérationnel)</li><li>Participation au concours Sport Santé avec une enveloppe dédiée aux clubs de la commune</li></ul>	300 000 xpf
6	Association Golf Club de Dumbéa	<ul style="list-style-type: none"><li>Organisation de « Golf au féminin »</li></ul>	150 000 xpf
7	Dumbéa Archerie Club	<ul style="list-style-type: none"><li>Promotion de l'école des jeunes de tir à l'arc (mercredi).</li></ul>	100 000 xpf
			<b>1 150 000 xpf</b>

ARTICLE 2/

Le Maire est habilité à signer, le cas échéant, les conventions de partenariat définissant les obligations des associations et organismes subventionnés.

ARTICLE 3/

Les dépenses correspondantes, d'un montant d'un million cent cinquante mille francs CFP seront imputées au chapitre 65 du budget de fonctionnement de la Ville, exercice 2018.

ARTICLE 4/

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5/

Le Maire et le Trésorier de la Province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 29 AOUT 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 29 AOUT 2018

Le Maire,

Georges Naturo



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
S.G	-	1
AFFICHAGE	-	1
SERVICE DES FINANCES	-	1
SERVICE DES SPORTS	-	1
DCJS	-	1
DAF	-	1
TRESORIER PROVINCE SUD	-	1
BENEFICIAIRES	-	7

